

*RAPPORT fait par M. Silvestre fils, au nom du comité des arts économiques, sur les tables de billard en pierre, de M. Lelogé, rue Neuve-Saint-Étienne, 15.*

Messieurs, une table de billard est ordinairement formée d'un parquet en bois bien plan, dont les parties sont solidement unies, et qu'on recouvre d'un drap; mais, avec le temps, ce genre de parquet ne conserve pas toujours rigoureusement sa forme, il se déjette plus ou moins et offre des irrégularités qui contrarient les mouvements de la bille.

On a cru pouvoir remplacer avantageusement les parquets en bois par des tables d'ardoise, de marbre et même de fonte; mais on s'est bientôt aperçu qu'en remédiant à un inconvénient on était tombé dans un autre. A la suite de certaines variations subites de température, l'humidité qui s'attache quelquefois en abondance aux corps froids, se précipitant sur ces tables de pierre ou de métal, mouille le drap qui les couvre, et rend l'usage du billard impossible; on en revint donc à l'emploi exclusif du bois. Ainsi, construire des billards réunissant tous les genres d'avantages était encore naguère un problème à résoudre; M. Lelogé vient d'en donner une solution heureuse, qu'il a soumise au jugement de la Société, et dont vous avez renvoyé l'examen au comité des arts économiques.

L'objet de ce rapport est de vous faire connaître, messieurs, le mérite de l'invention de M. Lelogé. Cet ingénieux industriel, déjà couronné par vous, en 1840, pour ses fontaines à filtration ascendante, et pour le même objet par le jury central, lors de l'exposition des produits de l'industrie en 1839, a imaginé de construire des tables de billard en pierre, mais en pierre jouissant de la propriété d'absorber l'humidité.

Il emploie à cet effet un calcaire exploité dans les environs de Tonnerre, résistant sans trop de densité, homogène, sans coquilles, et choisi avec soin dans le bloc, entre le cœur et le bousin.

M. Lelogé donne, sur les calcaires du même genre, la préférence à la pierre de Tonnerre, parce qu'elle est d'un prix de revient moins élevé; mais, à cela près, il accorde aux autres calcaires, tels que ceux de Saint-Mandé, de Montrouge, de Senlis, de Meaux, etc., les mêmes avantages, pourvu qu'on choisisse convenablement dans le bloc les parties destinées à faire les tables en question.

M. Lelogé scie la pierre qu'il emploie en tablettes de 3 centimètres d'épaisseur environ et d'une longueur égale à la largeur du billard; il établit ensuite un châssis composé de fortes traverses de chêne reliées entre elles par d'autres traverses assemblées à queue-d'aronde avec les premières. Ce

*Quarante-troisième année. Janvier 1844.*

4

châssis, dressé et bien nivelé, qui fait corps avec le cadre du billard, est destiné à supporter les dalles de pierre. On joint très-exactement ces dalles, dont le nombre varie en raison de la longueur du billard, et dont les extrémités, reposant sur le cadre, y sont fixées au moyen de vis placées, une à chaque angle de la pierre; on fait ensuite disparaître les joints au moyen d'un mastic gras, semblable à celui des vitriers, et on couvre la surface d'un drap.

Ces tables sont formées de plusieurs morceaux; on conçoit qu'une seule pierre serait trop chère, trop pesante, ne pourrait que difficilement être introduite dans toute espèce de localités, et que, dans le cas où elle recevrait un choc capable de la briser, la réparation du billard en serait moins aisée, et surtout beaucoup plus coûteuse.

On devait craindre 1° que la bille, en sautant et retombant d'une trop grande hauteur sur une des dalles, ne la brisât; 2° que certains effets de queue à l'exécution desquels semble devoir concourir l'élasticité de la table ne pussent pas avoir lieu; mais les diverses expériences faites par votre comité, et les renseignements fournis par d'habiles joueurs qui, depuis plusieurs mois, se servent exclusivement, et par préférence, de ce genre de billards, ont tous été favorables au système de M. *Lelogé*. Il en résulterait que, comparées aux parquets en bois, les tables de pierre sont plus unies, plus roulantes, plus à l'abri des influences de la chaleur et de l'humidité, qu'elles ont au moins autant de solidité, qu'elles se prêtent à tous les effets de queue, et j'ajouterai, pour terminer, qu'elles ne sont pas sensiblement plus chères.

Toutefois, comme il n'y a que quatre mois environ que le premier billard de ce genre a été établi, et que le temps n'a pas encore suffisamment sanctionné les avantages de cette nouvelle invention, le comité des arts économiques croit devoir s'abstenir de la juger aujourd'hui en dernier ressort; il vous propose pourtant, messieurs, de remercier M. *Lelogé* de sa communication, et d'aider à la publicité qu'il désire donner à son nouveau système, en autorisant l'insertion du présent rapport au *Bulletin*.

Signé SILVESTRE fils, rapporteur.

Approuvé en séance, le 27 décembre 1843.